

Communes	Date	Heure début	Heure fin
Mairie de CAMPAGNE SUR AUDE Promenade du Château Fort 11260 Campagne sur Aude	Le lundi 7 mars 2016	14h00	17h00
	Le mardi 29 mars 2016	14h00	17h00

Le dernier jour de l'enquête, les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, mis à la disposition du public, seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

#### **ARTICLE 5 :**

Cet avis sera publié par voie d'affiches, et éventuellement par tout autre procédé, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, dans les lieux d'affichage habituels, dans la mairie de SAINT-FERRIOL commune d'implantation du projet ainsi que dans les mairies de : La Serpent, Antugnac, Montazels, Luc sur Aude, Coustaussa, Couiza, Rennes le Château, Campagne sur Aude, Rouvenac, FA, Quillan, Esperaza, Granes, Saint-Just et le Bezu, Saint-Julia de Bec, Ginoles ainsi que Belvianes-et-Cavirac

dont une partie du territoire est située à une distance inférieure au rayon d'affichage de 6 km fixée par la nomenclature des installations classées.

L'accomplissement de cette formalité sera justifié par un certificat de ces mairies.

Le maître d'ouvrage affichera dans le périmètre du projet l'avis au public selon les modalités de l'arrêté du 24 avril 2012 du Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Ces affiches, mesurent au moins 42cm X 59,4 cm (format A2) établies en caractères noirs sur fond jaune et dont le titre « avis d'enquête publique » sera en caractères gras majuscules et d'au moins 2 cm de hauteur, devront être visibles et lisibles de la ou des voies publiques.

L'avis au public sera diffusé par les soins du Préfet dans deux quotidiens locaux ou régionaux de l'Aude au moins quinze jours avant le début de l'enquête.

Le même avis sera rappelé dans les mêmes journaux dans les 8 premiers jours de l'enquête et publié sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr>.

Les frais d'affichage et d'insertion sont à la charge du demandeur.

#### **ARTICLE 6 :**

L'avis au public, l'avis de l'autorité environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr> rubrique « publications » puis « les installations classées pour la protection de l'environnement ».

#### **ARTICLE 7 :**

Les conseils municipaux des communes de : Saint-Ferriol, La Serpent, Antugnac, Montazels, Luc sur Aude, Coustaussa, Couiza, Rennes le Château, Campagne sur Aude, Rouvenac, FA, Quillan, Esperaza, Granes, Saint-Just et le Bezu, Saint-Julia de Bec, Ginoles ainsi que Belvianes-et-Cavirac, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.